



N° 2023-12/09

VILLE DE BIARRITZ
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS (questions n°1 à 5 et à partir de la question n°9), M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS (questions n°1 à 12), Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER (questions n°1 à 4 et à partir de la question n°13), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Géraldine VERGET, Mme Valérie SUDAROVICH (questions n°1 à 12), M. Eric QUATREVIEUX, M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD (questions n°1 à 5), Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, Mme Nathalie MOTSCH (à partir de la question n°4), M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Martine VALS (questions n°6 à 8), M. Richard TARDITS (à partir de la question n°13, procuration à M. VALS), M. Mathieu KAYSER (questions n°5 à 12, procuration à M. CASCINO), Mme Valérie SUDAROVICH (à partir de la question n°13, procuration à M. LABORDE), Mme Elena BIDEgain (procuration à E. QUATRE VIEUX), M. Sébastien MENARD (à partir de la question n°6, procuration à P. POURVAHAB), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), Mme Nathalie MOTSCH (questions n°1 à 3).

Subventions à divers organismes et associations

Décision d'attribution

Madame SUDAROVICH présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir décider l'attribution de la subvention de fonctionnement détaillée ci-après.

Article	Fonction	ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant
65742	520	Association ROTARY Subvention pour l'organisation de la marche rose du mois d'octobre 2023	5 000 €

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait
Certifié conforme au registre
Biarritz, le 18 décembre 2023
Le Maire

